

2007/8564 - FONDATION CLAUDE MARTIN - PRESENTATION DU  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 (DIRECTION DES  
FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par son legs le Major Martin a chargé la Ville de Lyon de la création d'une institution pour le bien public, aujourd'hui l'Ecole des Arts et Métiers, dite « La Martinière ».

De ce fait, il appartient au Conseil municipal d'examiner les documents budgétaires de la Fondation et d'émettre un avis avant leur transmission à M. le Préfet, représentant de l'Etat dans le Département.

Le compte administratif 2006 a été approuvé lors du Conseil municipal du 25 juin 2007. Le budget supplémentaire 2007 accompagné de son rapport et de sa délibération, approuvé par la Commission Administrative de la Fondation Martin doit désormais être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

**Budget supplémentaire 2007 :**

Les principales masses budgétaires se décomposent comme suit :

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses 472 635,73 €

Recettes 472 635,73 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses 479 494,01 €

Recettes 479 494,01 €. »

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2007 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction comptable M14 ;

Vu la délibération du 25 juin 2007 ;

Où l'avis de sa Commission Finances ;

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales en application duquel M. Fournel et Mme Puvis-de-Chavannes ne prennent pas part au vote ;

**DELIBERE**

Le budget supplémentaire pour l'année 2007 de la Fondation Claude Martin est approuvé comme indiqué ci-dessous.

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses 472 635,73 €

Recettes 472 635,73 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses 479 494,01 €

Recettes 479 494,01 €. »

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. DESCHAMPS